



Faute inexcusable

Par Lolo1313

Bonjour,

La faute inexcusable de l'employeur de mon mari décédé à enfin été reconnue après 11 ans de bataille.

Je perçois une rente de conjoint survivant et ma question est: doit elle être majorée comme je le lis sur les sites?

La cour ne l'as pas précisée. Juste dis " la rente sera majorée a son maximum (Celle de mon époux)
Je suis dans l'attente de passer devant la Cour d appel pour la consolidation et le taux d incapacité rétroactif de mon mari.

Est ce qu il y a omission?

Mon avocate me réponds qu il faut attendre que le taux d incapacité de mon époux soit fixé.
Pourtant cette majoration est indépendante du taux d incapacité de mon mari.

J espère que vous pourrez m aiguiller.

Merci a tous

Par ESP

Bonjour

Comme dit par ailleurs, je pense que votre avocate est dans le vrai.